

DEL2026_012

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le samedi 7 mars 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Doorbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 02/03/2026

En exercice : 10
Présents : 9
Excusés : 1
Absents : 0

Secrétaire de séance : Renaud ESCANDE

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 1
Absents lors du vote : 0

Membres présents :

Irène LEBEAU, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc SAUVAIRE (donne pouvoir à : Laurent BALSAN)

Membres Absents :

Vote du Compte Financier Unique exercice 2025

Mme le Maire expose au conseil municipal le compte financier unique de l'année 2025 qui fait ressortir les résultats suivants :

CFU 2025		Prévision budgétaire	Réalisé	Reste à réaliser	Résultats de clôture 2025
Investissement	Dépenses	1 806 741.88 €	580 415.73 €	492 315.08 €	- 402 158.07 €
	Recettes	1 806 741.88 €	409 248.82 €	258 416.80 €	
	Résultat reporté		-230 991.16 €		
	Solde réalisation		-171 166.91 €	- 233 898.28 €	
Fonctionnement	Dépenses	1 715 875.17 €	750 060.86 €	0,00 €	987 250.31 €
	Recettes	1 715 875.17 €	834 698.77 €	0,00 €	
	Résultat reporté		946 454.40 €		
	Solde réalisation		40 795.91 €	0,00 €	
Solde cumulé des réalisations			-130 371.00 €	- 233 898.28 €	585 092.24 €

Après présentation du CFU 2025 de la commune de Dourbies, Mme Irène LEBEAU, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

M. Renaud ESCANDE, 3^{ème} adjoint fait procéder au vote du CFU 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Dourbies
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie le samedi 7 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Renaud ESCANDE

Mme le Maire

